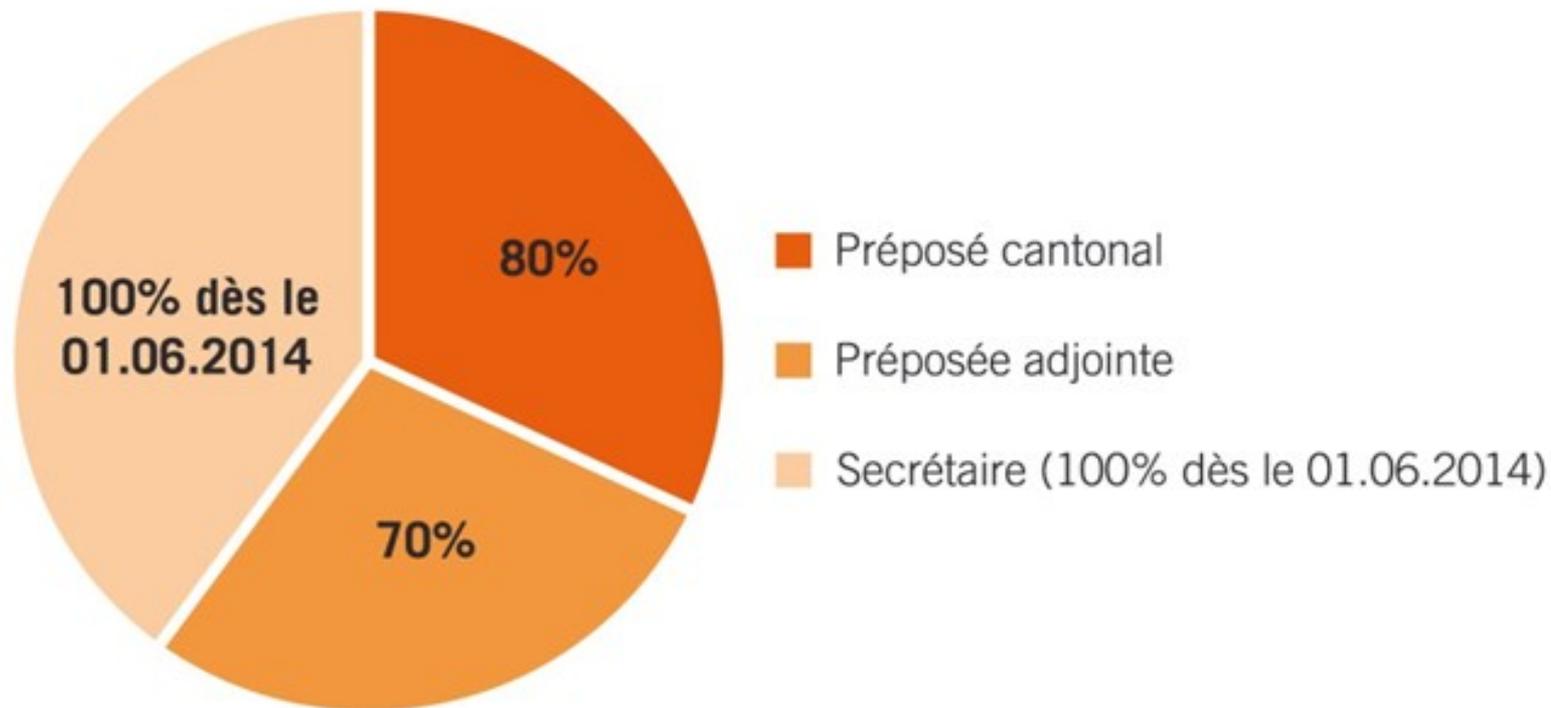


BILAN 2014 ET OBJECTIFS 2015

Collège des secrétaires généraux
Rencontre du 21 mai 2015

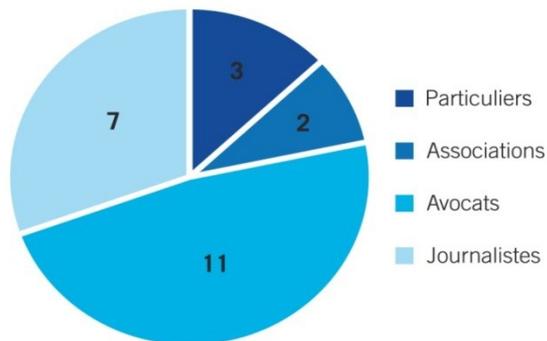
L'AUTORITE :

COMPOSITION DE L'AUTORITÉ

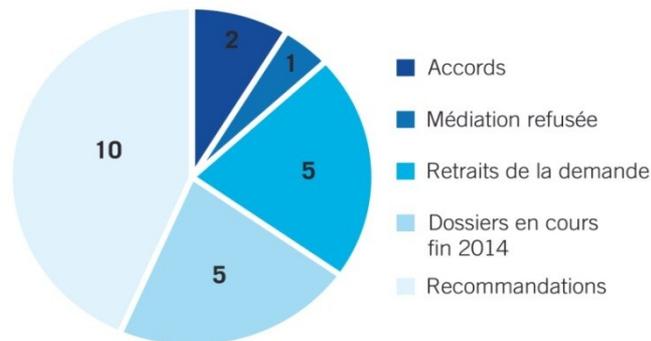


TRANSPARENCE – RECAPITULATIF :

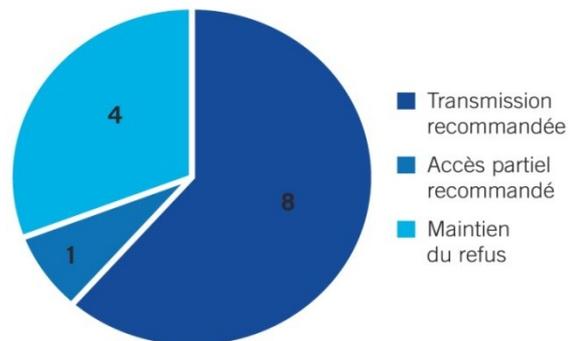
MÉDIATIONS
(23) SELON LE REQUÉRANT



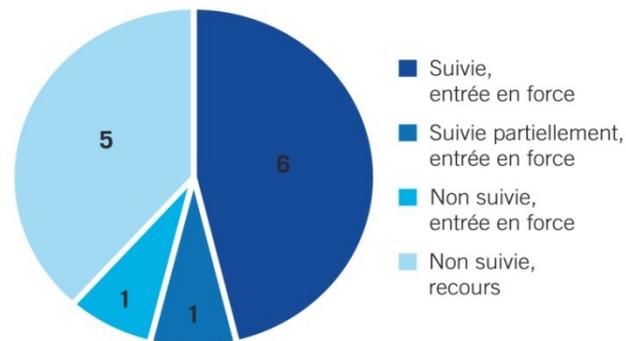
TRAITEMENT DES MÉDIATIONS



RECOMMANDATIONS SUITE AUX MÉDIATIONS
(13) SELON L'ISSUE



RECOMMANDATIONS
(13) SELON LE RÉSULTAT



PROTECTION DES DONNEES – CATALOGUE DES FICHIERS :

- 1548 fichiers annoncés. 53 nouveaux fichiers en 2014 (dont 4 d'institutions privées subventionnées non soumises à cette obligation !). Nombre d'institutions publiques cantonales n'ont toujours pas annoncé leurs fichiers. Il existe encore de vieux fichiers déclarés avant l'adoption de la LIPAD.
- Durant l'année 2014, le système d'information du catalogue a été revu avec la DGSI et CLIO SA.
- Le nouveau catalogue contiendra la liste des institutions soumises à la loi.

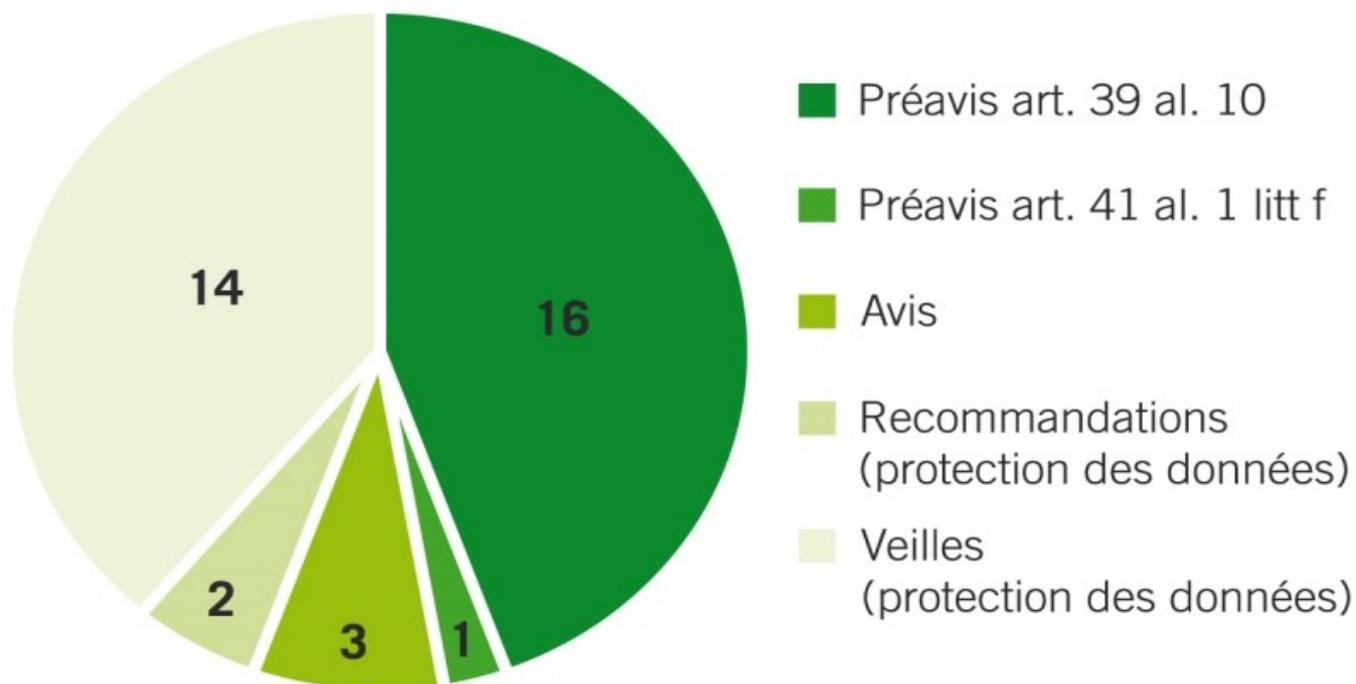
REFONTE DU CATALOGUE DES FICHIERS :

- En deux phases :
 - La première phase, restructurant l'interface disponible pour le public, sera visible d'ici quelques jours sur notre site.
 - La seconde phase, avec l'introduction d'un formulaire simplifié pour l'annonce des fichiers, est en cours de réalisation.
- Durant 2015, un gros travail de mise à jour du catalogue devra être effectué (suppression des données obsolètes, corrections des bases légales, intégration des nouvelles annonces de fichiers)

PROTECTION DES DONNEES – RECAPITULATIF :

PRÉAVIS, AVIS, RECOMMANDATIONS ET VEILLES

(36)



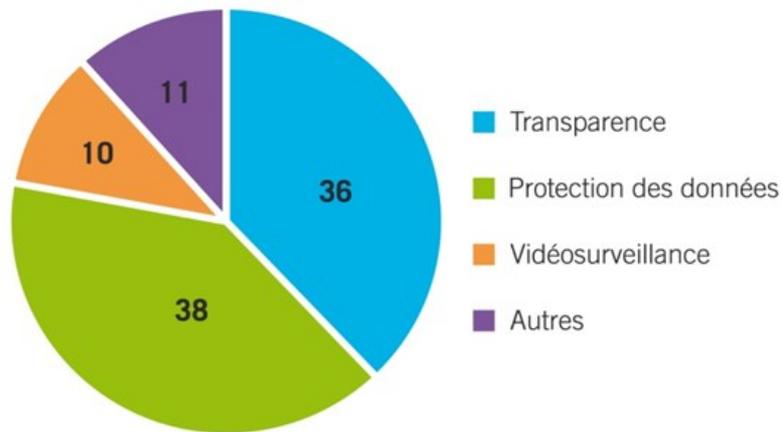
PROTECTION DES DONNEES – AEL :

- Le rapport final a été rendu en décembre 2014 et a recommandé :
 - D'introduire une disposition réglant la question de la responsabilité des acteurs, notamment concernant notamment les «transferts en chaîne» de données personnelles;
 - De s'assurer que la question de la responsabilité renvoie à une disposition dont le champ d'application est le même que celui de la LIPAD;
 - De poursuivre la mise en œuvre d'un système de gestion de la protection des données sur le modèle du Préposé fédéral;
 - D'informer davantage les collaborateurs concernés sur la LIPAD et sur la possibilité de contacter les responsables LIPAD départementaux.

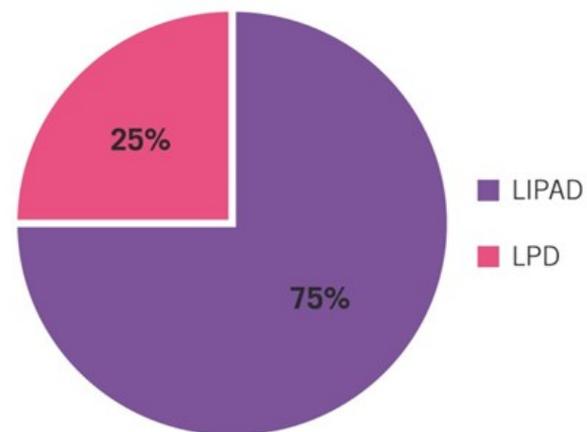
CONSEILS, VISITES, FORMATIONS, INFORMATION ET RELATIONS EXTERIEURES :

- Le Préposé cantonal a publié quatre fiches informatives :
 - Missions du Préposé cantonal;
 - Système d'information Schengen (SIS) et protection des données;
 - Secret médical et protection des données personnelles;
 - Vidéosurveillance, aspects pratiques.
- En 2014, les Préposés ont publié 4 bulletins d'information.
- En collaboration avec Buche, les Préposés ont publié les 9 premières pages de leur bande dessinée «*La LIPAD autrement*».

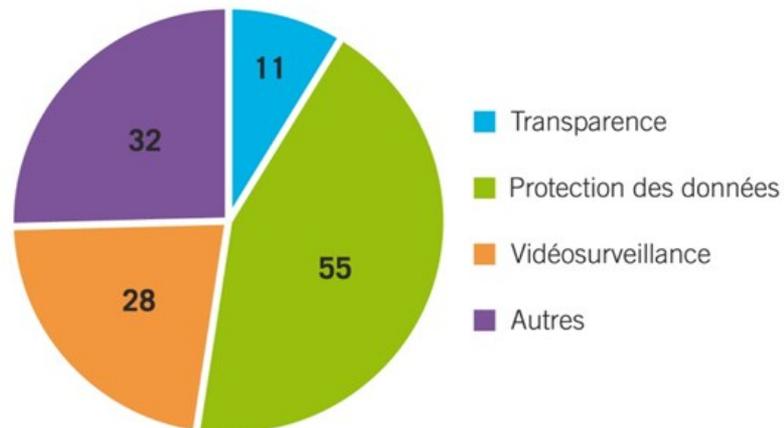
CONSEILS AUX PARTICULIERS
(95) SELON LE TYPE



CONSEILS AUX PARTICULIERS
(95) SELON LA LOI



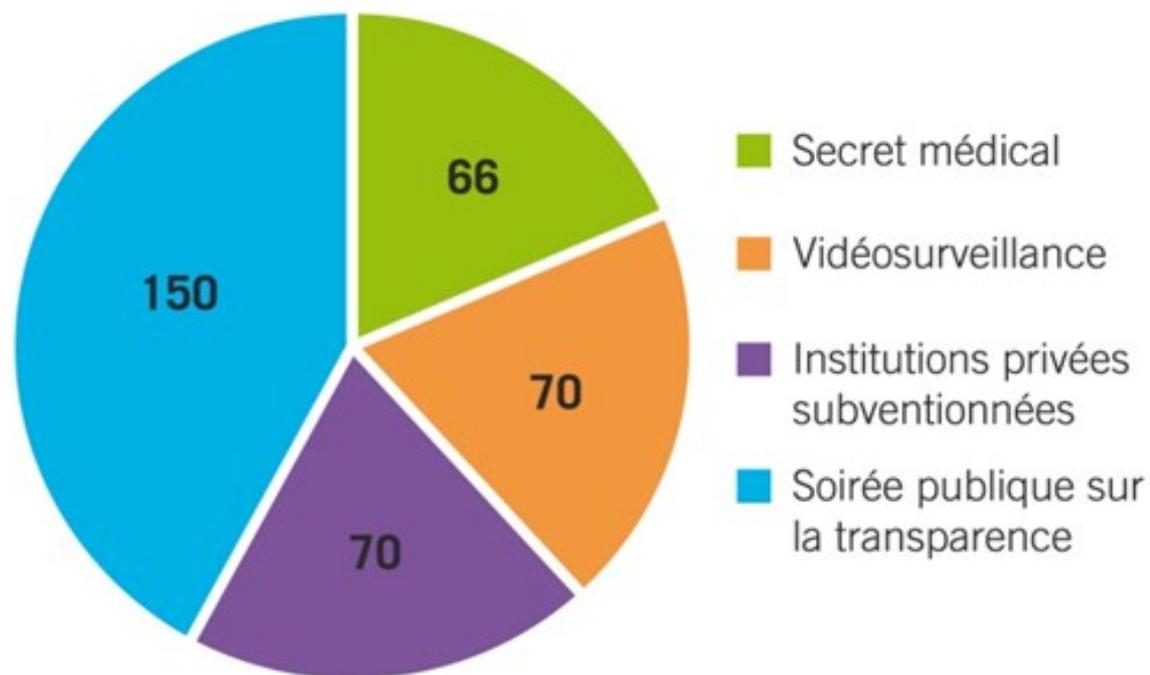
CONSEILS AUX INSTITUTIONS
(126) SELON LE TYPE



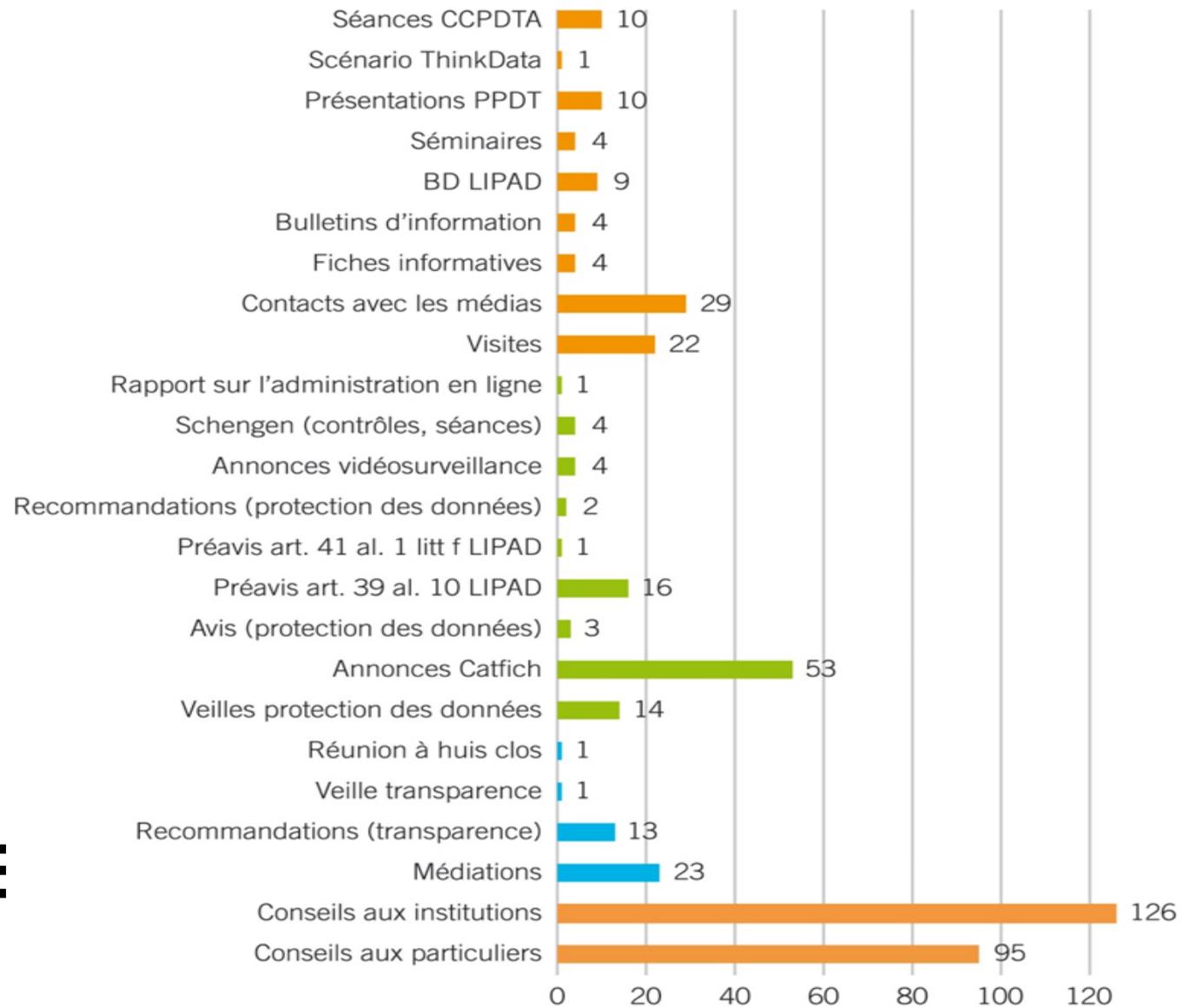
RECA

RECAPITULATIF (suite) :

SÉMINAIRES
(4) SELON LE NOMBRE DE PARTICIPANTS



VUE D'ENSEMBLE



VUE D'E



SYNTHESE ET OBJECTIFS 2015

SYNTHESE ET OBJECTIFS 2015 :

- Rappel des tâches quotidiennes selon l'article 56 LIPAD :
 - Établir et tenir à jour la liste des entités publiques soumises à la loi et des responsables désignés;
 - Répondre aux requêtes de médiation et formuler des recommandations à l'attention des institutions lorsque la médiation n'a pas abouti (transparence);
 - Rendre des préavis et faire des recommandations aux institutions publiques sur toute question relative à la protection des données;
 - Répondre à toute consultation concernant un projet législatif ou réglementaire ayant un impact en matière de transparence et de protection des données;
 - Conseiller sur des mesures d'organisation ou des procédures;
 - Recenser les fichiers de données personnelles dans un catalogue et le mettre à jour;

SYNTHESE ET OBJECTIFS 2015 :

- Suite :
 - Assister, conseiller, prendre position, informer et sensibiliser dans le domaine de la protection des données;
 - Centraliser les normes et directives édictées par les institutions;
 - Recourir auprès du tribunal compétent à l'encontre de décisions prises par une institution en matière de protection des données personnelles si elle est d'avis que les prescriptions légales ont été violées;
 - Recueillir les avis relatifs aux réunions organisées à huis clos;
 - Tenir un registre des directives du pouvoir judiciaire concernant les mesures de publication et de protection des intérêts des personnes;
 - Veiller à une bonne coordination avec l'archiviste d'Etat;
 - Participer aux séances de la Commission consultative en matière de protection des données, de transparence et d'archives publiques;
 - Établir un rapport annuel d'activité.

SYNTHESE ET OBJECTIFS 2015 :

- Le PPDT maintient sa ligne de conduite et :
 - Répond à toutes les demandes;
 - Poursuit sa politique de formation et d'information en organisant en 2015 plusieurs séminaires et une conférence ouverte à toute personne à la fin de l'année;
 - Effectue des visites auprès des institutions soumises à la loi (au moins 20 par année).
- L'autorité a besoin d'un spécialiste de l'audit des systèmes d'information en matière de protection des données.
- Le Préposé cantonal est préoccupé par l'externalisation de bases de données personnelles dans le cloud alors que le RIPAD ne l'autorise pas.





Protection des données
et transparence
Quai Ernest-Ansermet 18bis
1205 Genève

Tél. 022/546.52.40 – Fax 022/546.52.49

ppdt@ge.ch

<http://www.ge.ch/ppdt>